



Notre réf.: 24128/2020/GS/LCC/CNF

12 janvier 2021

- Objet: Notification de la date et du lieu du deuxième volet de la première session de la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l'eau et à l'environnement (SERCOM) (22-26 février 2021)
- Suite à donner: Désigner des délégués ayant les compétences voulues pour participer à la session et prendre les dispositions nécessaires pour leur obtenir des lettres de créance

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que le deuxième volet de la première session de la SERCOM de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) se déroulera en ligne, via une plate-forme virtuelle multilingue, du 22 au 26 février 2021. La consultation des membres de la Commission par correspondance, qui a eu lieu en avril-mai 2020, est considérée comme le premier volet de la session. Elle a permis d'établir des comités permanents et des groupes d'étude, de nommer leurs responsables et d'adopter leur programme de travail.

J'ai le plaisir de vous inviter à désigner des délégués pour participer à cette session de la SERCOM. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que les nouvelles commissions techniques établies par le Congrès sont de nature pluridisciplinaire et que leur mode de fonctionnement sera foncièrement différent des commissions antérieures, qui étaient axées sur des questions spécifiques. À cet égard, je vous encourage à inclure dans votre délégation des experts de domaines de compétence présentant un intérêt spécifique pour votre pays/territoire et à accorder une attention particulière aux compétences nécessaires dans les domaines de l'hydrologie, de la météorologie et de la climatologie.

Vous pourrez consulter l'ordre du jour provisoire de la session et le mémoire explicatif qui l'accompagne sur le [site Web consacré à la session](#). Des instructions et des lignes directrices sur l'utilisation de la plate-forme de vidéoconférence seront publiées sur ce site Web et les participants auront la possibilité de tester cette plate-forme avant la session.

En outre, la règle 20 du Règlement général de l'OMM (*Recueil des documents fondamentaux N° 1*) (OMM-N° 15) prévoit que les Membres sont tenus de fournir les pouvoirs de leur délégation pour la session en indiquant clairement le/la délégué(e) principal(e) et son/sa suppléant(e). À cet égard, je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir, en temps voulu, les pouvoirs de vos délégués signés par une autorité gouvernementale compétente de votre pays, ou au nom de celle-ci.

Compte tenu du statut officiel dont ils jouissent auprès de l'OMM, les représentants permanents sont invités à procéder à l'inscription en ligne de leur délégation à la session. Le lien permettant d'accéder au système d'enregistrement en ligne (ERS), ainsi que l'identifiant et le mot de passe qui ont été communiqués par courriel aux représentants permanents restent valables pour toutes les réunions de l'OMM à venir (<https://eventregistration.wmo.int/register/>).

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'OMM

cc: Missions permanentes des Membres de l'OMM auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Représentants permanents des Membres de l'OMM
Conseillers en hydrologie

Ref.: 0037/2021.10 GS

Veillez noter que l'inscription en ligne pourra se faire jusqu'au 19 février 2021. Pour de plus amples informations sur la préinscription en ligne, n'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel à l'adresse suivante: registration@wmo.int.

Veillez noter également que la communication des renseignements demandés via le système d'enregistrement en ligne ne dispense pas les Membres de présenter les pouvoirs habilitant leurs délégations à participer à la session.

Compte tenu du temps limité imparti aux discussions sur les documents pendant la session en ligne, et afin de faciliter les débats, les représentants permanents et les délégués sont invités à soumettre à l'avance leurs commentaires et propositions de modification des documents, par courriel à plenary@wmo.int, de préférence une semaine avant la session.

Je saisis cette occasion pour vous informer que le troisième volet de la première session de l'autre commission technique de l'OMM, la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM), se tiendra plusieurs semaines après la session de la SERCOM en question. Les dates exactes seront communiquées dès qu'elles seront fixées.

Copie de la présente est adressée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM et à son ou ses conseillers en hydrologie, ainsi qu'aux missions permanents des Membres de l'OMM auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



Petteri Taalas
Secrétaire général